

Paris, le 25 mars 2024

COMMUNIQUE

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
REALISEES DU 18 AU 22 MARS 2024**

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale pour opérer sur ses actions et conformément à la réglementation relative aux rachats d'actions, Rexel déclare ci-après les achats d'actions propres réalisés du 18 au 22 mars 2024 :

Nom de l'émetteur	Code identifiant de l'émetteur	Jour de la transaction	Code identifiant de l'instrument financier	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Marché (MIC Code)
REXEL	969500N6AVPA51648T62	18/03/2024	FR0010451203	31 000	24,696698	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	19/03/2024	FR0010451203	43 737	24,148582	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	20/03/2024	FR0010451203	25 000	24,341622	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	21/03/2024	FR0010451203	33 000	25,100385	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	22/03/2024	FR0010451203	32 970	25,325582	XPAR
			TOTAL	165 707	24,703977	

Le reporting détaillé est disponible :

- sur le site internet de Rexel www.rexel.com dans l'espace Investisseurs / Information réglementée / Programmes de rachat d'actions
- ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.rexel.com/fr/finance/information-reglementee/programmes-rachats-actions/declarations-hebdomadaires-rachats-actions/>